

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Gilles GAUDIN, Dany THOMAS, Catherine PERADOTTO, Jean DE LAROCQUE LATOUR, Véronique BOUILLAUD, Nathalie NEAU, Sébastien BROCHOIRE Pauline PRAUD,

Absents excusés : Patrice MORIT donne pouvoir à Gilles GAUDIN, Manuella CHIRON, Guillaume BOSSARD, Jessie RACLET, Sylvain RAVON, Fabrice CHAIGNE, Annabelle MAIRAND, Cédric LESUEUR

Secrétaire de séance : Dany THOMAS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LA SEANCE DU 6 MAI 2024

Par délibération du 2 juin 2020, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

DEVIS SIGNES

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
14/05/24	L'œil du Prince	Spectacles St Math Humour 2024	11 499,50€
14/05/24	L'œil du Prince	Prestations artistiques et techniques St Math Humour 2024	8 118,00€
21/05/24	CGV & Ciel	Remplacement éclairage de l'église + mise en lumière de la voute de la croisée	11 662,30€
21/05/24	VEOLIA	2 Branchements eau potable locaux vides rue des Mûriers	1 277,40€
23/05/24	Caro diététique	Accompagnement plan alimentaire et menus restauration scolaire	918,00€
30/05/24	Yvonnick COUDRIN	Reprise des chéneaux du restaurant scolaire	3 688,18€
30/05/24	SETON	Protection de câbles	1 448,92€
30/05/24	ENEDIS	Branchement électrique, LOCAL 1, rue des Mûriers	1 591,20€
30/05/24	LATOURE	Tentes canadiennes pour camps accueil de loisirs	1 376,40€
30/05/24	WESCO	Salon extérieur, tables, piscine à balles, coffres de rangement	3 060,61€
30/05/24	Imprimerie du bocage	Création graphique et impression bulletin municipal 06-2024	2 084,80€
03/06/24	ENEDIS	Branchement électrique, LOCAL 2, rue des Mûriers	1 591,20€
03/06/24	IGESOL	Etude de sol pour terrain 1 avenue des Sables	5 731,20€
03/06/24	PROUTEAU	Evacuation des branches issues de l'élagage	2 304,82€

CONVENTIONS SIGNÉES

- NEANT

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (Compétences communautaire)

Renonciation par Les Sables d'Olonne Agglomération au droit de préemption pour le territoire de Saint Mathurin :

N° de dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Adresse du bien	Zonage PLU	Nature du bien	Référence cadastrale	Surface
11	16/05/2024	SCI Les Ecoreuils	4 impasse des Coquelicots	Ub	Bâti	AB n°279	352 m ²
12	27/05/2024	AUVINET Abel	2 rue de la Brise	1AU2	Non bâti	AE n°119	287 m ²
13	31/05/2024	GUINARD Florian - RENAULT Gaëlle	2 impasse des Joncs	Ub	Bâti	AB n°207	561 m ²

ORDRE DU JOUR

03.06.2024-001 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose, que conformément à l' article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services que ces emplois soient permanents ou non.

Afin de préparer l'année 2024, il y a lieu de procéder à la création d'emplois saisonniers non permanents, pour renforcer les services suivants :

Période	Service	Grade	Tps de travail hebdomadaire	Indice majoré	Mission
Été 2024	Accueil de loisirs / espace jeune	9 adjoints d'animation	45,00h	366	Encadrement des enfants à l'accueil de loisirs / espace jeunes
Automne 2024	Accueil de loisirs / espace jeunes	5 adjoints d'animation	45,00h	366	Encadrement des enfants à l'accueil de loisirs / espace jeunes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.1 2^{ème} alinéa,

Considérant la nécessité d'assurer les renforts saisonniers indispensables au fonctionnement des services pendant l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le recrutement d'agents contractuels pour les besoins de l'année 2024 dans les conditions précisées ci-dessus.

Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats correspondants (CDD pour accroissement saisonnier ou contrat d'engagement éducatif)

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget primitif 2024.

03.06.2024-002 POINT PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le LDG accordé par le comité technique le 28 juin 2021,

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Patrice AUVINET, adjoint en charge du personnel,

L'agent recruté de façon temporaire à l'accueil de la mairie donnant entière satisfaction, sa nomination au poste d'agent administratif est proposé.

Il est proposé :

- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif à raison de 24 heures par semaine, afin d'assurer l'accueil de la mairie à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide la création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2024

Adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux établi comme suit :

Grade ou Emploi	Poste ouvert	Nouvel effectif au 01/07/24	Quotité - temps de travail à compter du 01/07/24
FILIERE TECHNIQUE	9	9	8,12
Agent de maîtrise territorial principal	1	1	1
Agent de maîtrise territorial	1	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
	1	1	0,69
Adjoint technique territorial	1	1	1
	1	1	0,79
	1	1	0,64
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	4	3,67
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} cl	2	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} cl	1	1	0,98
Adjoint administratif territorial	2	2	1,69
FILIERE ATSEM	1	1	0,97
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0,97
FILIERE ANIMATION	4	3	3
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Adjoint territorial d'animation	3	3	3
AGENTS STAGIAIRES/TITULAIRES	19	17	15,76
CDD Secrétaire médicale - emploi non permanent	1	1	1
CDD Agent technique	0	4	0,13
			0,13
			0,17
			0,77
CDD Agent animation	0	1	1
CONTRACTUELS	1	6	3,20
TOTAL AGENTS COMMUNAUX	20	23	18,96

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de dénommer l'impasse qui sera créée afin de desservir le lotissement « Les Landes de Gabin ».

Le conseil municipal propose le nom suivant :

- Impasse Marie Curie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le nom de la voie par « impasse Marie Curie »

Autorise Monsieur Le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

9 avenue des Sables : Le compromis de vente du terrain a été signé ce jour avec le futur praticien. Le permis de construire devrait être déposé mi-juillet pour un début de travaux en début d'année 2025.

6 avenue des Sables : L'acquisition de la maison a été faite le 31 mai 2024. Une clause a été inscrite afin que l'ancienne propriétaire puisse organiser un vide-maison avant le 31 août 2024.

Travaux

Les travaux de l'église s'achèveront fin juin. L'entrepris de gros-œuvre se charge du nettoyage de fin de chantier.

La réfection de la voûte est terminée. Un travail de peinture avec ciel étoilé est en cours de réalisation.

Un devis pour la mise en conformité électrique a été signé pour le remplacement des lampes halogènes par des LED ainsi que l'éclairage de la voûte.

La pose de la capsule temporelle est programmée le 21 septembre lors de la journée du patrimoine.

Les travaux du cabinet d'esthétique et des locaux libres se poursuivent et se termineront fin juillet. Suite à l'appel à candidature pour la prise de bail, 3 personnes ont manifesté leur intérêt. Sont retenus : une agence immobilière et une pâtisserie (création sur mesure)

Les locaux seront livrés bruts. Un appel d'offres vient d'être lancé pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur des locaux (sanitaires, sol, électricité, plafonds...)

Restaurant scolaire

Suite aux mécontentements de parents concernant les menus, il a été décidé de faire appel à une diététicienne. Elle réalisera un plan alimentaire en collaboration avec l'agent en charge de la préparation des repas.

Les légumes de saison sont privilégiés.

Accueil de loisirs :

Valentin MICHAUD, directeur en remplacement de Mme MERCIER Claire, a pris ses fonctions.

CMJ : Compte tenu des conditions météorologiques, la sortie prévue le 22 mai aux Florales a été annulée. Elle est reportée au 11 juillet avec une sortie au refuge de Grasla.

CCAS : Le spectacle offert aux aînés a été un succès avec 200 personnes inscrites. Malheureusement, le temps n'a pas permis d'offrir le goûter en extérieur comme l'année précédente.

La résidence autonomie a fêté ses 1 an. Actuellement, 35 personnes y sont résidentes. 4 studios sont encore disponibles mais des dossiers sont en cours d'instruction.

Animations : Iron man passera sur notre commune, dimanche 30 juin. Certaines rues seront fermées à la circulation de 7h15 à 12h15. Environ 3500 sportifs sont inscrits. Lors de la rencontre avec les organisateurs, M. Le Maire a demandé une compensation financière d'un euro par participants pour la prochaine édition.

Le bulletin municipal est en cours de rédaction. Il sera distribué la semaine prochaine (avant la fête de la musique)

Le film « L'Ascension » a été choisi pour le cinéma de plein air.

La recherche de partenaires pour le festival St Math Humour est en cours. Un dossier a été distribué aux élus présents pour que chacun puisse démarcher son employeur.

RAPPEL/INFORMATIONS/DATES A RETENIR

- Dimanche 9 juin 2024	Elections européennes
- vendredi 14 juin 2024	Fête de la musique
- Vendredi 28 juin 2024	Rencontre élus commune et CCAS
- mardi 9 juillet 2024	Conseil Municipal
- dimanche 1 ^{er} septembre 2024	Forum des associations
- samedi 21 septembre 2024	Journée du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à SAINT MATHURIN les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
A. BOUARD

Les Membres :

P.AUVINET

J.RUCHAUD

G.GAUDIN

D.THOMAS

~~P. MORIT~~

C. PERADOTTO

J. DE LAROCQUE LATOUR

V. BOUILLAUD

M. CHIRON

G. BOSSARD

J. RACLET

S. RAVON

N. NEAU

~~F. CHAIGNE~~

~~A. MAIRAND~~

S. BROCHOIRE

P. PRAUD

C. LESUEUR